



Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le 04/10/2021

ID : 063-200071199-20210927-CCPL_2021_122_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **20 septembre 2021**
Date d'affichage : **20 septembre 2021**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur à Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Absents :

David DESPAX, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Claude DENIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-122 : LANCEMENT DU PROJET LIMAGNE NUMERIQUE

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Le projet Limagne Numérique a pour objectif de créer une infrastructure informatique unique et uniforme pour Plaine Limagne et les communes volontaires.

Les objectifs :

- créer un centre de stockage de données uniques (data center) sécurisé avec réplication en temps réel (serveur de secours) et sauvegardes quotidiennes (serveurs back-up) ;
- réduire la dépendance aux opérateurs nationaux au profit d'un réseau propre à Plaine Limagne ;
- déployer le haut débit dans un maximum de communes ;
- déployer le Wifi dans tous les bâtiments publics ;
- déployer la téléphonie IP ;

- créer des plateformes et des espaces de collaboration pour l'ensemble des agents de Plaine Limagne et de ses communes ;
- créer un service de dépannage, de maintenance et de développement de solutions commun avec une gestion mutualisée du parc matériel (écran, PC, périphériques, câblage...) ;
- générer des économies financières pour Plaine Limagne et ses communes (plus d'abonnements internet, plus d'abonnement téléphonique, plus de contrats de maintenance, moins d'achat de matériel, économies d'échelles...).

Les moyens :

- création d'un data center unique capable de répondre aux besoins (en sécurité et en capacité) de Plaine Limagne et de ses communes ;
- création d'une ligne FTTO (fibre dédiée) pour garantir un débit et supprimer la dépendance aux opérateurs nationaux ;
- installation d'un relai Wifi-Max sur le château d'eau des Minots (Luzillat) et d'antennes sur tous les bâtiments concernés pour desservir l'ensemble du territoire en haut débit (création de tunnels VPN pour les bâtiments non-éligibles) ;
- recrutement d'un responsable des systèmes d'informations (alternant/apprenti BTS système numérique option C informatique et réseaux sur deux ans) pour assurer la maintenance et le développement de l'infrastructure dès que possible.

Le déploiement débuterait en novembre 2021 pour une mise en place progressive sur l'année 2022 sur l'ensemble des bâtiments communautaires et des communes volontaires.

Le coût en investissement initial pour Plaine Limagne est estimé à 30 k€, avec un budget de fonctionnement d'environ 50 à 60 k€ par an (incluant le salaire du responsable des systèmes d'information).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le lancement du projet Limagne Numérique ;
- d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un alternant/apprenti dans le domaine de l'informatique et du numérique ;
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions avec les organismes de formation, et à effectuer les toutes démarches liées aux financements du projet ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04/10/2021.

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

